



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond

Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue exceptionnellement par visioconférence due aux recommandations gouvernementales concernant la crise de la COVID-19, le mercredi **20 janvier 2021 à 20 h 00**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Carole Côté	préfète
Alain Carrier	maire de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	maire suppléant de Saint-Edmond-de-Grantham
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoît Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Ian Lacharité	représentant de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Carole Côté, préfète.

Sont également présents :

M. Gabriel Rioux, directeur général

M^e Michel Royer, directeur général adjoint et greffier



1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue ainsi qu'une bonne et heureuse année 2021, puis procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12762/01/21

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du conseil du 9 décembre 2020

4. Dépôt du procès-verbal du CAP 1^{er} décembre 2020

5. L'agenda de la MRC

6. Finances

A) Comptes à payer / Dépôt

B) Règlement d'emprunt de la bâtisse / Approbation

B.1) Adjudication / Approbation

B.2) Concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 403 200 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2021 / Approbation

B.3) Ouverture de compte et autorisation de signature / Approbation

7. Administration

Aucun point

8. Évaluation

A) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Dépôt

9. Aménagement

A) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme

A.1) Drummondville



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.1.1) Règlement RV20-5296

Interdire la possibilité de remplacer, de modifier ou d'entretenir un élément architectural de construction fermé en élément architectural de construction ouvert lorsqu'il est dérogatoire et protégé par droits acquis quant à l'éloignement par rapport aux lignes de terrain et qu'il s'agit d'une galerie, d'un balcon, d'un escalier ou d'un perron.

A.2) Lefebvre

A.2.1) Règlement n° 386

Refonte et concordance du plan d'urbanisme n° 386 au schéma d'aménagement et de développement révisé

A.2.2) Règlement n° 387

Refonte et concordance du règlement de zonage n° 387 au schéma d'aménagement et de développement révisé

A.2.3) Règlement n° 388

Refonte et concordance du règlement de lotissement n° 388 au schéma d'aménagement et de développement révisé

A.2.4) Règlement n° 389

Refonte et concordance du règlement de construction n° 389 au schéma d'aménagement et de développement révisé

A.2.5) Règlement n° 390

Refonte et concordance du règlement sur les permis et certificats n°390 au schéma d'aménagement et de développement révisé

A.3) Saint-Cyrille-de-Wendover

A.3.1) Règlement n° 437-12.1

Autoriser les usages commerciaux « Hébergement touristique en résidence principale » et C-3.6c « Résidence de tourisme » dans les zones rurales RUR-1 et RUR-2, sous certaines conditions

B) Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1)

B.1) Dépôt du rapport de la consultation écrite

B.2) Adoption du règlement MRC-888, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro (MRC-773-1), concernant les dispositions d'abattage d'arbres, les zones de réserve résidentielle de la municipalité de Wickham et d'autres ajustements mineurs

C) Services en urbanisme – Protocole d'entente intermunicipale entre la MRC de Drummond et la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham / Autorisation



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- D) Services d'inspection – Protocole d'entente intermunicipale entre la MRC de Drummond et la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham / Autorisation
- E) Service d'inspection volet conciliateur-arbitre – Protocole d'entente intermunicipale entre la MRC de Drummond et la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham / Autorisation
- F) Rapport du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) / Dépôt

10. Gestion des cours d'eau

Aucun point

11. Matières résiduelles

Aucun point

12. Sécurité publique et civile

- A) Rapport comité de sécurité publique / Dépôt

13. Développement économique, social et culture

- A) Rapport comité de suivi de l'étude en transport / Dépôt
- B) Rapport du Conseil d'administration de Culture Centre-du-Québec / Dépôt

14. Correspondance

- A) Demande d'appui
 - A.1) Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham / Stationnement incitatif
 - A.2) Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec (TRECQ) / Journée de la persévérance scolaire (JPS) 2021
- B) Informations générales

15. Divers

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉE



3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 9 DÉCEMBRE 2020

MRC12763/01/21

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 décembre 2020.

ADOPTÉE

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

La préfète dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 1^{er} décembre 2020, tel qu'adopté par ce dernier.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de janvier 2021 est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la préfète dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2021. Il n'y a pas de question.

Janvier 2021

Factures incompressibles acquittées	2 841 012,69 \$
Factures approuvées	88 317,67 \$
Rémunérations	9 803,66 \$
Allocations de dépenses	4 901,83 \$
Remboursements des dépenses	0 \$



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B) RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA BÂTISSE / APPROBATION

B.1) Adjudication

MRC12764/01/21

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	20 janvier 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Montant :	403 200 \$	Date d'émission :	27 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Drummond a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 janvier 2021, au montant de 403 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

37 200 \$	1,46000 %	2022	
37 900 \$	1,46000 %	2023	
38 600 \$	1,46000 %	2024	
39 200 \$	1,46000 %	2025	
250 300 \$	1,46000 %		2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,46000 %	

2 - CAISSE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE

37 200 \$	1,47000 %	2022	
37 900 \$	1,47000 %	2023	
38 600 \$	1,47000 %	2024	
39 200 \$	1,47000 %	2025	
250 300 \$	1,47000 %		2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,47000 %	



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

37 200 \$	0,60000 %	2022
37 900 \$	0,70000 %	2023
38 600 \$	0,90000 %	2024
39 200 \$	1,05000 %	2025
250 300 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,60700

Coût réel : 1,55933 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Diane Bourgeois
IL EST RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité régionale de comté de Drummond accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 27 janvier 2021 au montant de 403 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro MRC-864. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

B.2) Concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 403 200 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2021 / Approbation

MRC12765/01/21

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de Drummond souhaite emprunter par billets pour un montant total de 403 200 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
MRC-864	403 200 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro MRC-864, la Municipalité régionale de comté de Drummond souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 27 janvier 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par Carole Côté, préfète et Gabriel Rioux, secrétaire-trésorier de la MRC de Drummond;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	37 200 \$	
2023.	37 900 \$	
2024.	38 600 \$	
2025.	39 200 \$	
2026.	40 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	210 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro MRC-864 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 janvier 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

B.3) Ouverture de compte et autorisation de signature / Approbation

MRC12766/01/21

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond se propose d'emprunter par billets un montant total de 403 200 \$, en vertu du règlement d'emprunt MRC-864 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de rénovation intérieurs généraux et de mécanique de bâtiment à l'édifice qui abrite la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT le refinancement relatif à cet emprunt;

CONSIDÉRANT QU'il faut ouvrir un compte à la Banque Royal du Canada;

Il est proposé par Jean Parenteau
Appuyé par François Parenteau
IL EST RÉSOLU

D'OUVRIR un compte relatif à l'emprunt pour les rénovations de la bâtisse à Banque Royal du Canada.



D'AUTORISER la préfète, Madame Carole Côté et le directeur général, Monsieur Gabriel Rioux, à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation du refinancement relatif à l'emprunt.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

Aucun point.

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} janvier 2021 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) APPROBATION DE MODIFICATION À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

A.1) Drummondville

A.1.1) Règlement n° RV20-5296

MRC12767/01/21

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV20-5296 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'interdire la possibilité de remplacer, de modifier ou d'entretenir un élément architectural de construction fermé en élément architectural de construction ouvert lorsqu'il est dérogatoire et protégé par droits acquis quant à l'éloignement par rapport aux lignes de terrain et qu'il s'agit d'une galerie, d'un balcon, d'un escalier ou d'un perron;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par Richard Kirouac

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV20-5296 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° RV20-5296 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.2) Lefebvre

A.2.1) Règlement n° 386

MRC12768/01/21

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lefebvre a transmis pour approbation son plan d'urbanisme n° 386;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement révisé le plan d'urbanisme de la municipalité et qu'il a pour but de réaliser la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Hélène Laroche

Appuyé par Jean-Guy Hébert

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le plan d'urbanisme n° 386 de la municipalité de Lefebvre, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° 386 à la Municipalité de Lefebvre.

ADOPTÉE

A.2.2) Règlement n° 387

MRC12769/01/21

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lefebvre a transmis pour approbation son règlement de zonage n° 387;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement révisé le règlement de zonage de la municipalité et a pour but de réaliser la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Diane Bourgeois

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 387 adoptant le règlement de zonage de la municipalité de Lefebvre, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° 387 à la Municipalité de Lefebvre.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.2.3) Règlement n° 388

MRC12770/01/21

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lefebvre a transmis pour approbation son règlement de lotissement n° 388;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement révisé le règlement de lotissement de la municipalité et a pour but de réaliser la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Robert Julien

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 388 adoptant le règlement de lotissement de la municipalité de Lefebvre, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° 388 à la Municipalité de Lefebvre.

ADOPTÉE

A.2.4) Règlement n° 389

MRC12771/01/21

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lefebvre a transmis pour approbation son règlement de construction n° 389;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement révisé le règlement de construction de la municipalité et a pour but de réaliser la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Nathacha Tessier

Appuyé par Stéphane Dionne

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 389 adoptant le règlement de construction de la municipalité de Lefebvre, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° 389 à la Municipalité de Lefebvre.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.2.5) Règlement n° 390

MRC12772/01/21

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lefebvre a transmis pour approbation son règlement sur les permis et certificats n° 390;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement révisé le règlement sur les permis et certificats de la municipalité et a pour but de réaliser la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 390 adoptant le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Lefebvre, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° 390 à la Municipalité de Lefebvre.

ADOPTÉE

A.3) Saint-Cyrille-de-Wendover

A.3.1) Règlement n° 437-12.1

MRC12773/01/21

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a transmis pour approbation son règlement n° 437-12.1 modifiant son règlement de zonage n° 437;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'autoriser les usages commerciaux « Hébergement touristique en résidence principale » et C-3.6c « Résidence de tourisme » dans les zones rurales RUR-1 et RUR-2, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 437-12.1 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° 437-12-.1 à la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉE



B) MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉVISÉ (MRC-773-1)

B.1) Dépôt du rapport de la consultation écrite

Le rapport de la consultation écrite, qui s'est tenu du 2 au 17 décembre 2020, concernant le projet de règlement n° MRC-888 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé n° MRC-773-1, est déposé. Il n'y a pas de question.

B.2) Adoption du règlement MRC-888, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro (MRC-773-1), concernant les dispositions d'abattage d'arbres, les zones de réserve résidentielle de la municipalité de Wickham et d'autres ajustements mineurs

MRC12774/01/21

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement MRC-773-1) est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Drummond peut modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté le règlement régional relatif au contrôle du déboisement (MRC-885) le 9 septembre 2020 et que celui-ci est entré en vigueur le 26 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite abroger les dispositions relatives à l'abattage d'arbres du schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1), car elles sont désormais nulles d'effet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham, par sa résolution 2020-01-023, a déposé à la MRC une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) afin de lever une partie de zones de réserve résidentielle à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Municipalité respecte les dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773) et que le dossier argumentaire de la Municipalité est complet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) afin d'abroger les dispositions relatives à l'abattage d'arbres, de lever une partie de zones de réserve résidentielle de la municipalité de Wickham et d'apporter d'autres ajustements mineurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement du 22 septembre 2020;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 octobre 2020 et que le projet de règlement a été présenté aux maires du conseil de la MRC, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, L.R.Q.,c, C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement et le document sur la nature des modifications ont été adoptés le 14 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur la conformité du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite s'est tenue du 2 au 17 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074;

Il est proposé par Line Fréchette

Appuyé par Robert Julien

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro MRC-888, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond n° MRC-773-1, concernant les dispositions d'abattage d'arbres, les zones de réserve résidentielle de la Municipalité de Wickham et d'autres ajustements mineurs.

DE TRANSMETTRE le règlement aux municipalités de la MRC, aux MRC adjacentes et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

C) SERVICES EN URBANISME – PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE
ENTRE LA MRC DE DRUMMOND ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-
DE-GRANTHAM / AUTORISATION

MRC12775/01/21

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond offre des services en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à signer une entente avec la MRC de Drummond afin d'utiliser les services en urbanisme de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la Municipalité, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente de services;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Ian Lacharité

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la conclusion de la nouvelle entente entre la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et la MRC de Drummond intitulée « Protocole d'entente intermunicipale concernant des services en urbanisme ».

D'AUTORISER la préfète et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D) SERVICES D'INSPECTION – PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE
ENTRE LA MRC DE DRUMMOND ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-
DE-GRANTHAM / AUTORISATION

MRC12776/01/21

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond offre des services d'inspection en bâtiment et en environnement à sept municipalités;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à signer une entente avec la MRC de Drummond afin d'utiliser les services d'inspection en bâtiment et environnement offerts par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la Municipalité, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente de services;

Il est proposé par François Parenteau

Appuyé par Stéphane Dionne

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la conclusion de la nouvelle entente entre la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et la MRC de Drummond intitulée « Protocole d'entente intermunicipale concernant des services d'inspection ».

D'AUTORISER la préfète et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente.

ADOPTÉE

E) SERVICE D'INSPECTION VOLET CONCILIATEUR-ARBITRE – PROTOCOLE
D'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MRC DE DRUMMOND ET LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM / AUTORISATION

MRC12777/01/21

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond offre des services d'inspection en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à signer une entente avec la MRC de Drummond afin d'utiliser les services d'inspection en bâtiment et environnement offerts par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la Municipalité, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente de services;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Diane Bourgeois

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la conclusion de la nouvelle entente entre la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et la MRC de Drummond intitulée « Protocole d'entente intermunicipale concernant un service d'inspection : Volet conciliateur-arbitre ».

D'AUTORISER la préfète et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente.

ADOPTÉE



F) **RAPPORT DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ) / DÉPÔT**

Madame Bourgeois dépose le rapport de la rencontre du CRECQ qui s'est tenue le 11 décembre dernier. Il n'y a pas de question.

10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun point.

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun point.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) **RAPPORT COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE / DÉPÔT**

Madame Laroche dépose le rapport de la rencontre du comité de sécurité publique qui s'est tenue le 3 décembre dernier. Il n'y a pas de question.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) **RAPPORT COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉTUDE EN TRANSPORT / DÉPÔT**

Madame Tessier dépose le rapport de la rencontre du comité de suivi de l'étude en transport qui s'est tenue le 12 janvier dernier. Il n'y a pas de question.

B) **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC / DÉPÔT**

Madame Bourgeois dépose le rapport de la rencontre du conseil d'administration de Culture Centre-du-Québec qui s'est tenue le 9 décembre dernier. Il n'y a pas de question.

14. CORRESPONDANCE

A) **DEMANDE D'APPUI**

A.1) **Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham / Stationnement incitatif**

MRC12778/01/21

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a mis en place un stationnement incitatif pour le covoiturage dans le cadre du projet de Réseau de stationnements incitatifs pour le covoiturage dans la MRC de Drummond du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ);



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE l'espace disponible du stationnement incitatif de la Municipalité répond à moins de 50% des besoins actuels;

CONSIDÉRANT QUE cette situation vient freiner les efforts de promotion du covoiturage et encourage l'occupation clandestine d'espaces de stationnements privés;

CONSIDÉRANT QU'il est justifié d'augmenter cette capacité d'accueil afin d'encourager et sécuriser la pratique du covoiturage;

CONSIDÉRANT QUE la relocalisation du stationnement incitatif en bordure de l'autoroute 20 offrirait une visibilité plus grande à la pratique du covoiturage et un accès beaucoup plus simple à cette infrastructure;

Il est proposé par Albert Lacroix

Appuyé par Hélène Laroche

ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, au Gouvernement du Québec, considérant que le projet cadre avec l'engagement gouvernemental de « travailler avec le milieu municipal pour favoriser la mise en place de services de transport durables pour les citoyens » énoncé dans la Politique de mobilité durable 2030, du Gouvernement du Québec (Dimension 1, p.25).

ADOPTÉE

A.2) Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec (TRECQ) / Journée de la persévérance scolaire (JPS) 2021

MRC12779/01/21

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

Il est proposé par Hélène Laroche

Appuyé par Diane Bourgeois

ET RÉSOLU

DE DÉCLARER que la MRC de Drummond appuie les Journées de la persévérance scolaire 2021 par cette résolution.

DE S'ENGAGER, lors des Journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021, à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire et à participer au mouvement d'encouragement régional TOPE LÀ !

ADOPTÉE

B) INFORMATIONS GÉNÉRALES

14 octobre 2020	MRC du Fjord-du-Saguenay / Résolution concernant le déploiement d'internet haute vitesse ainsi que leurs préoccupations face à celui-ci
14 octobre 2020	MRC de Maria-Chapdelaine / Résolution concernant la demande de bonification des règles gouvernementales : évaluation des chiens potentiellement dangereux dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application
23 octobre 2020	Comité de pilotage des municipalités qui réclament une meilleure protection de leurs sources d'eau potable / Bulletin d'octobre 2020 et résolution concernant la demande pour pouvoir intervenir dans la contestation des règlements d'application de la <i>Loi sur les hydrocarbures</i>
27 octobre 2020	MRC de Témiscamingue / Résolution concernant la demande à l'ENPQ quant à la possibilité d'offrir de la formation en ligne pour les pompiers – Recommandation du comité de sécurité incendie
27 octobre 2020	L'Union des producteurs agricoles (UPA) / Transmission de leur Rapport annuel 2019-2020
27 octobre 2020	UPA / Projet d'accompagnement des producteurs agricoles pour une meilleure gestion des cours d'eau, des bandes riveraines et de la biodiversité associée
30 octobre 2020	La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) / Renouvellement du contrat d'assurance municipal de la MRC avec la MMQ
3 novembre 2020	Cophan / Demande de partenariat concernant les services de transport dans la MRC



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 3 novembre 2020 Municipalité de L’Avenir / Résolution concernant une demande d’aide financière pour la formation d’un officier non urbain dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique
- 3 novembre 2020 Municipalité de L’Avenir / Résolution concernant la création et la mise sur pied d’un comité de pilotage MADA
- 4 novembre 2020 Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village / Résolution pour faire parvenir une lettre de remerciements à la MRC de Drummond pour l’octroi d’une subvention dans le cadre du Fonds de la ruralité
- 4 novembre 2020 Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village / Résolution concernant une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique
- 4 novembre 2020 Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey / Résolution concernant la confirmation d’un rôle triennal
- 5 novembre 2020 Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey / Résolution concernant l’entretien de la Forêt Drummond
- 6 novembre 2020 MRC d’Antoine-Labelle / Résolution concernant l’admissibilité des travaux en régie interne comme contribution du milieu dans les programmes d’aides gouvernementaux
- 9 novembre 2020 Ministre des Transports, François Bonnardel / Octroi d’une subvention de 10 000\$ à la MRC pour la réalisation d’une étude de besoins et de faisabilité en transport collectif régional dans le cadre du Programme d’aide au développement du transport collectif – Volet II – Transport collectif régional
- 10 novembre 2020 Gouvernement du Québec / Communiqué de presse annonçant la création de Réseau Accès entreprise Québec pour renforcer l’accompagnement des entrepreneurs et entreprises dans toutes les régions
- 11 novembre 2020 ADGMRCQ / Communiqué de L’ADGMRCQ et L’ADDELQ saluant la création de Réseau Accès entreprise Québec
- 13 novembre 2020 Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation / Autorisation de modifier le contrat intervenu le 1^{er} janvier 2017 entre la MRC de Drummond, la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François et Récupération Centre-du-Québec inc. pour le tri et le conditionnement des matières recyclables des municipalités sur le territoire de la Régie



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 16 novembre 2020 MRC Mékinac / Communiqué et demande d'appui aux démarches d'optimisation des services des relais motoneige pour la saison 2020-2021
- 19 novembre 2020 Recyc-Québec/ Invitation à participer au diagnostic des contrats municipaux de services de collecte sélective dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective au Québec
- 23 novembre 2020 MRC d'Antoine-Labelle / Résolution concernant une demande de rétablissement des sommes accordées à la formation de pompiers volontaires – Volet 3

15. DIVERS

Aucun point

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la situation de la COVID-19, le conseil se tenait à huis clos. Toutefois, l'ordre du jour était disponible sur le site internet de la MRC de Drummond et les citoyens étaient invités à y poser leurs questions. De plus, la séance du conseil a été enregistrée puis diffusée sur le site internet de la MRC.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12780/01/21

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 h 14.

Carole Côté
Préfète

Gabriel Rioux
Directeur général